

**CER PASTEUR**

**AGREMENT N° E0207528980**

**CER**   
C'EST RÉUSSIR

# CER RÉSEAU

L'association des **Centres d'Education Routière**, forte de plus de **550** enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en **1983** et regroupant des professionnels dont le premier métier est de **former des futurs conducteurs**.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la **sécurité routière** de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des **chefs d'entreprise indépendants** qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.



# NOS FORMATIONS



## PERMIS B 18 ANS

### VÉHICULES AUTOMOBILES

- Véhicule  $\leq$  3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque  $<$  750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

### Filière TRADITIONNELLE

- Une formation de base de 20 heures minimum

### Filière AAC

#### LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;  
1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans et demi (conduite seul(e) à 18 ans);
- une réduction de la période probatoire à 2 ans ;

### Filière CONDUITE SUPERVISÉE

- À partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable ;



## PERMIS BOÎTE AUTOMATIQUE

### LE B(78)

- Une formation de base de 13 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR



## FORMATION PASSERELLE B(78) VERS B

- Formation de 7 heures
- Avoir le permis B(78) depuis au moins 6 mois



**GARANTIES  
FINANCIÈRES**

# LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE



## ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

**>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.**

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

## Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées**.





# TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser **une manœuvre**
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

# TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :  
45 min

## LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

## LE MOYEN UTILISÉ



### **ORDINATEUR**

Évaluation réalisée sans formateur  
Évaluation effectuée sur le logiciel  
*Eval plus de ENPC*

## LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- Les capacités et connaissances sensori-motrices
- Les capacités de compréhension et de traitement
- Les aspects émotionnels et affectifs
- Les facteurs de volonté
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail

# TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :  
**1h00**

## LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

## LE MOYEN UTILISÉ



### **VÉHICULE**

Évaluation réalisée avec formateur  
Évaluation en **situation réelle** où le formateur utilise une grille d'évaluation

## LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.



# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

## 1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans !**

### PHASE 1 : FORMATION INITIALE

Une **évaluation** préalable  
Une **formation théorique**  
Un **examen théorique**  
Une **formation pratique** (20h de cours minimum  
ou 13 heures boîte automatique)

### PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h  
Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins  
**3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs  
accompagnateurs  
**Deux rendez-vous pédagogiques** de 3h au cours de la  
phase de conduite

## 2/ Augmenter ses chances de réussite

**74% de taux de réussite** contre 55% pour la filière B traditionnelle  
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

## 3/ Les avantages

### ASSURANCE

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1<sup>ère</sup> année diminuée de 50%
  - Suppression de la surprime la 2<sup>ème</sup> année si l'élève n'a occasionné aucun accident

### PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

### MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

### LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
  - obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

### DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » / Attestation d'inscription au permis de conduire ou sa copie
  - le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

**BON À SAVOIR**





# APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

## QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum ou 13 heures (boîte automatique)** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

La conduite supervisée n'impose ni durée minimale, ni distance minimale à parcourir.

>>

## LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique





# APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

## LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir l'**accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi l'**examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum** ou 13 heures boîte automatique)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

## QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- >> Au moment de votre **inscription** ou à **tout moment de la formation**
- >> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

### CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir l'**accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

#### **A NOTER**

*Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.*

### INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

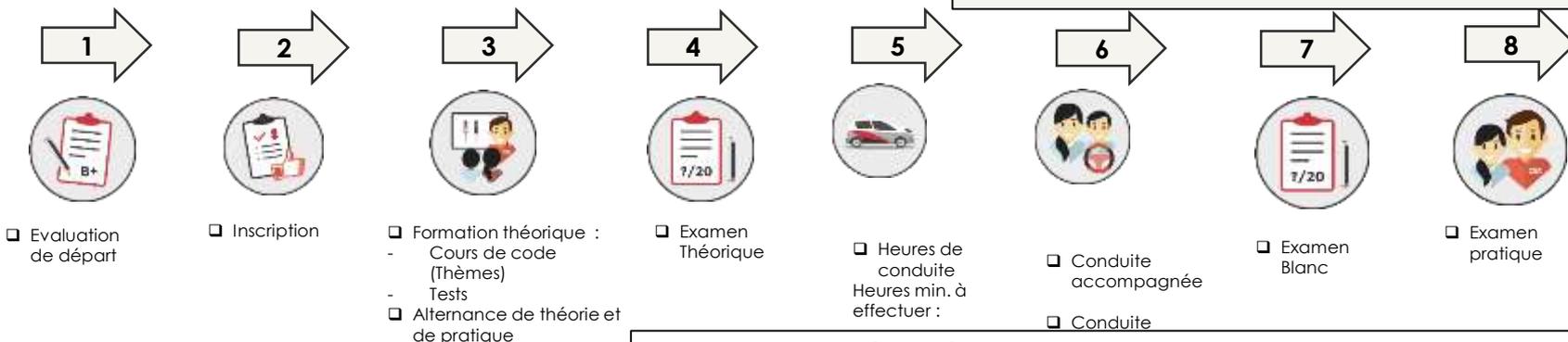
L'élève ne bénéficie par nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »



# PARCOURS DE FORMATION

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom : .....  
Prénom : .....  
Type de permis : .....



## PARCOURS THEORIQUE

Préparation à l'épreuve théorique générale (ETG), par des cours thématique et spécifiques.  
La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code », Tests ainsi que les cours peut être suivie à votre rythme, soit :  
- dans l'école de conduite avec un **support média** et/ou avec un **enseignant**  
- via **Internet (code en ligne)** Prépacode et LEARNY Code

## PARCOURS PRATIQUE

Un apprentissage de la conduite progressif, prenant en compte la variété des situations de conduite.  
Pendant la phase pratique vous serez amené(e) à circuler : En ville, en rase campagne, sur autoroute, par mauvais temps (pluie, brouillard, neige), de nuit....  
La formation pratique est conforme au Référentiel pour l'Education à une mobilité Citoyenne (REMC).

**Ces cours sont dispensés en présentiel ou via LEARNY Code en direct ou en rediffusion par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.**

### THÈMES :

- La circulation routière :
- L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- La signalisation
- Les priorités
- Règles de circulation
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Les notions diverses
- Les premiers secours
- Prendre et quitter son véhicule
- La mécanique et les équipements
- La sécurité du passager et du véhicule
- L'environnement / Eco-conduite
- Alcool et stupéfiants
- Spécificité des 2 roues / du groupe lourd
- Téléphone au volant
- Les comportements dans les tunnel
- La visibilité
- Défaut de port de la ceinture de Sécurité
- La prise de conscience des risques
- Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
- La vitesse
- Distracteurs

## CER PASTEUR

22 Boulevard Pasteur 75015



### HORAIRES DES COURS DE CODE

#### MATIN

#### APRÈS-MIDI

LUN.	10h00 – 11h00	16h00 – 17h00
MAR.		
MER.	10h00 – 11h00	18h00 – 19h00
JEU.	10h00 – 11h00	18h00 – 19h00
VEN.	10h00 – 11h00	18h00 – 19h00
SAM.	11h30 – 12h00	



### HORAIRES DES TESTS DE CODE

#### MATIN

#### APRÈS-MIDI

LUN.	11h00 – 12h00	17h00 – 19h00
MAR.	11h00 – 12h00	16h00 – 19h00
MER.	11h00 – 12h00	17h00 – 18h00
JEU.		17h00 – 18h00
VEN.	11h00 – 12h00	17h00 – 19h00
SAM.		13h00 – 16h00



### HORAIRES DES COURS DE CONDUITE

LUN.	08h00 – 20h00
MAR.	08h00 – 20h00
MER.	08h00 – 20h00
JEU.	08h00 – 20h00
VEN.	08h00 – 20h00
SAM.	08h00 – 17h00

---

# CER PASTEUR

22 Boulevard Pasteur

75015 Paris

Mail: [cerpasteur@orange.fr](mailto:cerpasteur@orange.fr)

Téléphone: 01 45 67 34 64

---

Nos horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi 10h00 à 12h00 et 14h00 à 20h00

Samedi de 10h00 à 12h00 et 13h à 16h00

N° D'AGRÉMENT : E0207528980

**CER**   
C'EST RÉUSSIR